

BRETAGNE

Axe 3 : Ressources humaines - management

CEP : rôle et outils du conseiller dans la co-construction du projet d'évolution professionnelle (module 2A)

Contexte

La loi du 5 mars 2014 a créé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les personnes envisageant une évolution professionnelle et permettre d'accroître « les aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires ». Depuis janvier 2017 la mise en place du CEP est élargie au secteur public. Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » et au contraire favoriser les mobilités professionnelles « volontaires ».

Objectifs

- Accompagner les agents à la construction de leur projet d'évolution professionnelle et à la formalisation du plan d'action associé.
- Rôle et missions du conseiller en évolution professionnelle.
- Adopter une posture d'accompagnement et de co-construction du projet d'évolution professionnelle et utiliser les outils adaptés.
- Définir une stratégie et un plan d'actions avec le professionnel concerné, examiner la faisabilité du projet et les financements possibles.
- Formalisation d'un plan d'action et définition d'un outil de suivi de réalisation du projet de l'agent

Renseignements complémentaires

Clôture des inscriptions : 26 juin 2019

CONTACT :

Erwan HEYDON

Conseiller formation

02 99 35 28 62

e.heydon@anhf.fr

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AWnl1rdv7ONEMTV3-NI5>

Programme

Jour 1 :

- Rôle et missions du conseiller en évolution professionnelle
- Les étapes de la démarche d'accompagnement et de co-construction.

Jour 2:

- Définir une stratégie et un plan d'action
- Examiner la faisabilité du projet et les financements possibles
- Ateliers : à partir d'une situation proposée par le formateur, rédaction d'un plan d'actions sur le document support (trame de plan d'action)

INTERSESSION : les stagiaires finaliseront la rédaction du plan d'action commencée en atelier

Jour 3 :

- le document de synthèse de la démarche de CEP.
- Ateliers : à partir d'une situation d'accompagnement proposée par le formateur, les stagiaires devront renseigner le document de synthèse.

Public

Toute personne amenée à réaliser un accompagnement CEP

Exercice

2019

Code de formation

AFN24 M1PC

Nature

AFN

Organisé par

SYNERGIES DCF

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 26 septembre au 27 septembre 2019

RENNES

Le 11 octobre 2019

RENNES